



## **Table ronde sur la question de la déclinaison territoriale des plans de féminisation : « Accélérer la déclinaison territoriale des plans de féminisation ».**

France PORET THUMANN, sous-directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport :

### **Où en sommes-nous aujourd'hui dans la mise en œuvre des plans de féminisation des fédérations sportives et quels sont les enjeux identifiés par le ministère chargé des sports ?**

France PORET THUMANN rappelle que si les plans de féminisation sont ce qu'ils sont aujourd'hui, ils le doivent à un certain nombre d'étapes institutionnelles fortes : Comité Interministériel à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes – Comité Interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, mais le constat est fait qu'ils doivent encore passer à une phase d'appropriation par certaines fédérations, car toutes n'ont pas encore la méthode et que cela nécessite donc de les accompagner.

Elle souligne que 2 conditions sont indispensables à la réussite des plans de féminisation : 1/ des référents (1 élu – 1 technicien)

2/ une déclinaison territoriale

L'étude des plans de féminisation montre que 16 % n'ont prévu aucune déclinaison territoriale et seulement 40 % l'ont prévu à tous les niveaux avec une vraie réflexion.

Elle rappelle aussi que la loi du 4 août dernier met en demeure les fédérations d'atteindre des seuils de féminisation dans leurs instances dirigeantes :

- pour les fédérations ayant une féminisation de leur pratique inférieure à 25 %, les instances dirigeantes devront être constituées de 25 % de femmes au minimum.
- pour les fédérations ayant une féminisation de leur pratique supérieure à 25 %, les instances dirigeantes devront être constituées de 40 % de femmes au minimum.

Ce changement doit être opérationnel dans 2 ans et pour certaines fédérations, c'est une véritable marche à franchir.

Pour cela, il faut créer des viviers, il faut faire de la formation, il faut repérer des femmes, il faut nommer des référents. Elle donne pour exemple la FSCF.

Mais elle souligne aussi qu'il n'y a pas un axe plus important qu'un autre, qu'il faut qu'ils soient développés de façon concomitante. Une attention particulière doit être donnée notamment pour la pratique féminine en quartiers prioritaires et à la féminisation de son encadrement.

Elle termine en mentionnant que chaque fédération a ses particularités et qu'elle doit choisir ce qui est bon pour elle et ce sur quoi doit se porter sa priorité.

### **Frédéric SANAUR**

#### **Directeur du Service des Sports - Conseil Régional Ile de France**

**En quoi la déclinaison territoriale des plans de féminisation des fédérations sportives peut-elle concourir aux politiques (sportives et/ou autres : cohésion sociale, éducation, développement...) des Conseils régionaux ? Quelles seraient les attentes vis-à-vis des fédérations sportives ?**

Frédéric SANAU rappelle que le Conseil Régional de l'Île de France a une politique sportive volontariste et notamment en direction du développement du sport féminin, notamment par le soutien financier d'actions du mouvement sportif.

Il constate que les plans de féminisation ont du mal à se décliner au niveau régional même si certaines ligues y parviennent. Le Conseil Régional regrette de n'avoir que peu de lisibilité sur ces plans. Dans les conventions d'objectifs que le Conseil Régional signe avec les ligues, l'axe de la féminisation est intégré 30 %.

Il s'inscrit aussi dans le soutien aux événements sportifs féminins afin de concourir à casser les stéréotypes.

Pour Frédéric SANAU, les collectivités doivent s'inscrire dans une dynamique, se rapprocher des ligues mais aussi des fédérations. Il souligne l'importance d'échanges d'information, de temps concrets d'action, du rapprochement des différents acteurs.

Il souligne que le contexte prochain, de nouvelles mandatures mais aussi d'événements sportifs comme les Jeux de Rio de Janeiro peuvent créer de nouvelles opportunités. Il y aura une redéfinition d'objectifs forts au niveau des conventions pour les régions et l'occasion d'accentuer et de prioriser des actions comme la féminisation. Cela peut aussi être l'occasion de clarifier les compétences des différents échelons territoriaux et de décider à quel niveau l'on place l'enjeu de la féminisation.

#### **Alain SOLVES, DTN Adjoint de la fédération française de Tennis :**

##### **Comment la FFT décline-t-elle concrètement son plan de féminisation dans les territoires ? Quelles en sont les limites actuelles ?**

Alain SOLVEZ précise d'abord une particularité de la Fédération Française de Tennis, à savoir que la direction technique n'est pas en charge du développement mais que cette mission incombe à la vie fédérale, ce qui induit une habitude de travailler en binôme. La fédération compte plus de 8000 clubs, pour chaque club, un projet club avec la prise en compte de la féminisation.

La fédération a souhaité construire une dynamique de réseau à toutes ses strates. Ainsi 36 référents sont en charge des plans de féminisation (1 par ligue) au niveau des régions. Chacun d'entre eux, est en charge de trouver des référents locaux. Une strate inter-régionale décline les actions nationales telles que des grands projets de compétitions ou manifestations) en générant plus de moyens.

La direction de la vie fédérale intervient en tant qu'animatrice de ces chefs de réseau et les réunit 1 à 2 fois par an. Elle leur communique des supports pour les actions nationales. La fédération s'est dotée d'un logiciel recensant des indicateurs sexués permettant de vérifier les objectifs fixés en matière de pratique et d'encadrement.

Cet outil donnant à voir des indicateurs locaux, département ou régionaux, permettant à chaque fois de définir des objectifs partagés mais spécifiques à chaque territoire.

La limite de cette stratégie est la difficulté d'atteindre, voir de convaincre les clubs. Les freins culturels encore très prégnants dans les bureaux des clubs nuisent à la féminisation de la pratique et à celle de ses instances dirigeantes. Celle-ci est souvent perçue comme une concurrence

supplémentaire et c'est un véritable enjeu de pouvoir. Le levier principal est bien souvent la formation.

Sur la question de la territorialisation, la Fédération de Tennis avoue pour l'instant ne pas être dans une dynamique proactive.

### **Monique DORNIER Cheffe du pôle sport de la DRJSCS de Franche Comté :**

**Quelles ont été les motivations pour appuyer la déclinaison territoriale des plans de féminisation par les comités et ligues régionales franc-comtoises ? Comment la démarche entreprise a-t-elle associée les acteurs régionaux du sport ?**

Pour Monique DORMIER plusieurs facteurs ont contribué à cette action. Le premier déclencheur s'est fait sans le savoir au travers du CNDS.

A partir de 2012, le souhait a été fait que le CNDS ne soit pas un simple guichet, mais qu'il puisse soutenir des actions s'inscrivant véritablement dans des projets ayant une cohérence tant au niveau régional que départemental.

Ces nouvelles orientations ont bousculé des habitudes, ont nécessité de faire travailler ensemble des personnes qui n'en avaient pas l'habitude autour de la définition d'un projet. D'autre part le CNDS a instauré le fait que les subventions n'étaient pas un dû, que le soutien à des actions devait s'inscrire dans l'objectif du CNDS et que celui-ci était bien le développement du sport pour tous et toutes, handicapés et publics éloignés de la pratique dont les femmes.

Les réunions ont mis en évidence le fait que les dirigeants de clubs étaient plutôt perplexes quant à la mise en œuvre d'actions en direction du public féminin. Les fiches actions la plupart du temps non opérationnelles ont fait apparaître la nécessité d'un accompagnement des clubs.

Un autre levier fut qu'à la même époque, le CNDS ait choisi de soutenir la parution d'un dictionnaire écrit par une ingénieure linguiste s'intitulant : « dictionnaire du sport au féminin : les mots pour la dire du 19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle » qui recensait tous les termes décrivant la femme qui pratique du sport.

Le « concours Femmes et Sport » s'essouffait un peu. Il y avait moins de dossiers et surtout pas d'action réellement innovante. A partir de 2014 la démarche a été de s'inscrire dans l'organisation de conférences débats : « le sport féminin, le valoriser » ou étaient invités des sociologues et journalismes sportifs.

Cette dynamique a permis la constitution d'une Commission de Féminisation du Sport renommée depuis Commission de Mixité qui réunit aujourd'hui une vingtaine de participants ayant pour objectifs :

- de décliner les plans de féminisation car le constat a été fait que beaucoup de ligues ne connaissent pas les plans de leurs fédérations,

- de faire en sorte qu'il y ait plus de dirigeantes.

Pour Monique DORMIER, c'est en développant la féminisation dans les instances dirigeantes, ce qui permet un autre regard et d'autres prises en compte, que la pratique féminine pourra se développer.

La formation est un levier indispensable parce que si les femmes ne sont pas dans les instances dirigeantes c'est aussi souvent parce qu'elles n'osent pas s'engager. Est ainsi prévue une action de formation avec un groupe de théâtre d'improvisation : « osez être, dire et faire ».

### **Arnaud DEZITTER Secrétaire Général du CNDS**

#### **Présentation du CNDS sur les moyens en faveur du développement du sport féminin et de sa médiatisation**

Le CNDS dans sa vocation première, comme le dit l'article R411.2, doit contribuer au développement de la pratique sportive par le plus grand nombre. C'est cette fonction de promotion du sport que l'établissement public, opérateur du ministère utilise pour pouvoir inciter et accompagner les initiatives qui visent à permettre aux territoires ou aux publics les plus éloignés de la pratique, de progresser et d'arriver à cet équilibre qui fait partie des fonctions de l'Etat.

Le ministre fixe annuellement les missions au Directeur Général en donnant au CNDS une mission de cohésion sociale et d'équité territoriale. Le Conseil d'Administration s'approprient les orientations du ministre et les traduit en directives, ce qui donnent ensuite l'ensemble de cette politique.

Le CNDS doit corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives.

En 2014 sur la part territoriale (ensemble des crédits gérés par les directions régionales et départementales) qui contribue à accompagner le financement des clubs, comités départementaux et ligues, c'est seulement 7,2 millions pour 2014 soit 6 % qui va en direction du développement du sport féminin. Bien que certaines actions soient mixtes, ces chiffres peuvent néanmoins nous interpeller. C'est un taux qui progresse mais qui reste encore insuffisant. Cela ne résulte pas d'une volonté politique mais c'est plutôt un manque de projets innovants qui freine cette évolution. Cela appelle une mobilisation de l'ensemble des fédérations sportives. En effet, 72 % des sommes allouées sont attribués à seulement 20 fédérations.

Il existe aussi des crédits exceptionnels, notamment un nouveau dispositif, la création d'Emploi Citoyen du Sport. Ce nouveau dispositif représente une enveloppe de 2,7 millions. L'emploi est un axe qui perdure et qui est même renforcé. C'est 300 emplois d'éducateurs ou d'éducatrices de prévus notamment dans les quartiers de Politique de la Ville.

Un autre axe est la rénovation des équipements sportifs. Ce budget diminue et passe de 50 millions à 25 millions avec une priorité en direction des territoires inscrits en politique de la ville. Les projets de rénovation ou de construction permettant la pratique sportive féminine seront soutenus par le CNDS.

Arnaud DEZITTER rappelle que le développement de la pratique sportive féminine est l'affaire de tous

**Les autres formes de soutien :**

- les grand évènements sportifs internationaux : coupe du monde de rugby, championnat du monde de hockey sur glace féminin...

- le dispositif de fond de production audiovisuel : en 2014, un fond de 500 000 euro porté à 1 million d'euros en 2015 permet de soutenir les fédérations, clubs, comités départementaux ou ligues de promouvoir le sport féminin les aidant à la prise en charge des frais de production audiovisuelles. Cette action est gérée au niveau du CNDS national.

Même si les moyens du CNDS dans le contexte actuel, sont impactés par des mesures de régulation budgétaire, ils n'en demeurent pas moins des moyens conséquents qui peuvent servir à soutenir les plans de féminisation.